

Pseudonym:

**NTABALO-12**

Witness Code: NTABALO

**Ntabakuze**

**Aloys  
FAR**

CASE NO: ICTR-98-411  
EXHIBIT NO: P413A  
DATE ADMITTED: 25-9-2006  
TENDERED BY: PROSECUTION  
NAME OF WITNESS: NTABAKUZE

Réunion du 29 mars au 03 avril 1995 : Exposé de la situation générale, Echange d'information. Rapporteur Ntabakuze

DOCUMENT INFORMATION			
Doc Type:	Report	For Witness Statement:	
Doc Sources:	ICTR	Signature Date:	
Doc Location:	ICTR	Interviewer 1:	
Doc Original No.:		Interviewer 2:	
Doc Date:	29-Mar-95	DOCUMENT CODING	
Format:	Typewritten	Document code:	NTABALO-12
Original language:	French	ICTR Number:	
Translation:	English	ERN Number:	K023 9670-78
ERN Translation:		Disclosure Code:	NTABALO-12
		Disclosable:	-1
Past Disclosure---Past Disclosure---Past Disclosure---Past Disclosure			
IN	Code Used	Date	Support
Bagosora	NTABALO-12	05-Aug-99	
Kabiligi	NTABALO-12	05-Aug-99	
Nsengiyumva	NTABALO-12	05-Aug-99	No
Ntabakuze	NTABALO-12	05-Aug-99	No

**REUNION DU 29 Mars au  
03 Avril 1995**

**1. Etaient présents**

- 01. Général-Major BIZIMUNGU Augustin      Président de la Réunion
- 02. Général de Brigade KABILIGI Gratien
- 03. KANYARUSHOKI Claver
- 04. NZABAHIMANA François
- 05. NDEREYEHE Charles
- 06. NGENDAHIKANA Aloys
- 07. RUKESHASHA Aloys
- 08. Colonel MURASAMONGO Joseph
- 09. BAGEZAHO Jean Marie Vianney
- 10. Lieutenant Colonel BEM BAHUFITE Juvénal
- 11. Major CGSC NTABAKUZE Aloys      Rapporteur de la Réunion.

**2. Ordre du jour**

- Exposé sur la situation générale
- Echange d'informations
- Opportunité de mettre en place une nouvelle Organisation des réfugiés.

**3. Situation générale**

Après avoir exposé la situation générale sur le plan politique et militaire, le Président de la réunion a souligné que les militaires sont motivés pour affronter le FPR mais qu'il faut au préalable une organisation politique capable de galvaniser les moyens et assurer la cohésion de la population pour une action commune. Cette question d'organisation préoccupe le Comdt des FAR au plus haut point et c'est pourquoi il a entrepris des contacts comme celui-ci avec les associations des réfugiés et même avec le Gouvernement. Concernant le contact avec le Gouvernement, il a évoqué la dernière réunion du Comdt des FAR avec le Président et le Premier Ministre au courant de la semaine passée. Après un long débat pour convaincre ces deux hommes politiques de la nécessité de mise en place d'une nouvelle organisation des réfugiés, un compromis de convoquer prochainement une conférence des réfugiés a été dégagé.

**4. Echange d'informations**

Les observations suivantes ont été données :

- Nos interlocuteurs européens ont tous recommandé une organisation politique crédible représentant les réfugiés.
- Il faut trouver une solution pour rompre l'isolement diplomatique.
- Dans les camps de réfugiés du NORD KIVU, la population a perdu confiance au Gouvernement suite à son absence dans la région.

- A BUKAVU, deux camps se forment: ceux qui soutiennent le Gouvernement d'une part et ceux qui souhaitent un changement d'autre part.

#### 5. Opportunité d'une nouvelle organisation

Après un long débat sur cette question, il s'est dégagé à l'unanimité qu'une nouvelle organisation s'impose.

Les raisons majeures, qui ont motivé cette position découlent du constat suivant:

- Le Gouvernement est victime de l'embargo et ne peut donc pas avoir l'audience à l'extérieur.
- Le Gouvernement n'a pas mis en place des mécanismes pour assurer la liaison avec le peuple et sauvegarder sa cohésion.
- La population s'inquiète de l'érosion de sa confiance dans le Gouvernement.

#### 5. Mise en place d'une nouvelle structure

Après avoir tranché sur cette question d'opportunité, plusieurs problèmes au sujet de la mise en place de cette nouvelle structure ont été débattus :

- Les buts
- Les modalités et le moment de sa mise en place
- La dénomination
- Les objectifs
- Les organes et mode de fonctionnement
- Concertation avec les institutions en exil.
- Attitude des "F A R"
- Mise en place officielle de la structure
- Calendrier des activités

##### a. Les buts de cette organisation

Les buts doivent englober les aspirations profondes de la communauté des réfugiés et des Rwandais opprimés à l'intérieur du pays.

Ces derniers ont besoin sûrement d'une organisation rassembleur et ayant les buts suivants :

- le retour rapide des réfugiés
- la lutte pour une vraie démocratie au Rwanda.

##### b. Les modalités et le moment de sa mise en place

Un long débat a été mené sur cette question pour aboutir finalement aux conclusions suivantes :

- Ce n'est pas au Gouvernement de mettre en place une telle organisation car une organisation issue de son initiative risque de connaître le même blocage sur le plan médiatique et diplomatique. La mise en place d'une nouvelle structure doit être l'initiative des réfugiés eux-mêmes.
- La présente réunion doit être la constituante et mettre en place l'organisation à l'issue de ses travaux plutôt que de convoquer plus tard une autre constituante. Le retard peut être fatal car les détracteurs de cette initiative et même le FPR peuvent bloquer sa naissance ou réduire ses chances de succès.
- Avec sa création, il faut mettre en place un Comité exécutif chargé de mobiliser les réfugiés, et même les associations pour leur adhésion, faire connaître l'organisation à l'extérieur et mettre en place les organes et organiser le Congrès dans un délais de deux mois.

c. La dénomination

Compte tenu des buts à atteindre, les participants ont retenu après une longue discussion, le nom suivant : **Rassemblement pour le Retour, et la Démocratie au Rwanda en abrégé "R D R"**. *des réfugiés*

d. Les objectifs du "R D R"

La réunion a arrêté les objectifs suivants :

1. Mettre tout en oeuvre pour le retour rapide des réfugiés.
2. Représenter et défendre les intérêts des réfugiés rwandais et de tous les rwandais exclus de la gouvernance du pays.
3. Assister les réfugiés à s'organiser afin de répondre à leurs besoins culturels, socio-économiques et à assurer la sécurité dans les camps de réfugiés.
4. Lutter pour le droit à la propriété privée et à la réinstallation des réfugiés et des déplacés dans leurs biens.
5. Oeuvrer pour le dialogue, la paix et la réconciliation nationale.
6. Militer pour un Etat de Droit et pour la participation de toutes les composantes de la société dans la gouvernance du pays.



7. Défendre les valeurs républicaines et démocratiques, et lutter pour le rétablissement sans conditions du multipartisme.
8. Contribuer à faire connaître la vérité sur le drame du peuple rwandais.
9. Lutter pour une saine justice au Rwanda et pour l'impartialité du tribunal international.
10. Participer à la réhabilitation économique et à la reconstruction du pays.

e. Les organes et mode de fonctionnement du "R D R"

La réunion a discuté sur les principes d'élaboration des statuts du "R D R" et sur le mode de fonctionnement du "R D R". Elle a dégagé les conclusions générales suivantes:

(1) Au sujet des organes

Les organes suivants ont été retenus :

- Le Congrès du "R D R"
- Le Comité de Coordination
- Le Comité Exécutif
- Le Bureau exécutif
- Les Comité Régionaux et des Camps de réfugiés
- Les Représentants des Associations intégrées au "R D R"

(a) Le Congrès du "R D R"

Le congrès est l'organe suprême. Il est composé de :

- Comité exécutif
- Conseil de Commandement "R D R" *de FAR*
- Les représentants régionaux
- Les représentants des associations ayant adhéré au "R D R"

(b) Le Comité de coordination:

Le Comité de coordination : c'est l'organe politico-militaire de décision. Cet organe est prévu mais pour des raisons stratégiques, il n'apparaîtra pas officiellement. Il est composé de :

- Membres du bureau exécutif
- Quatre Membres du Conseil de Commandement des FAR à savoir le Commandant et Commandant en second FAR et les deux Commandants de Division

(c) Le Comité exécutif :

Le Comité exécutif est composé de:

- Président
- Vice-Président (en même temps président de Commission)
- Vice-Président (en même temps président de Commission)
- Vice-Président (en même temps président de Commission)
- Secrétaire exécutif
- Trésorier général

- Porte-parole
- Les présidents de Commissions
- Six Conseillers

(d) Le Bureau Exécutif

Le Bureau exécutif est composé de:

- Président
- Vice-Président (en même temps président de Commission)
- Vice-Président (en même temps président de Commission)
- Vice-Président (en même temps président de Commission)
- Secrétaire exécutif
- Trésorier général

(e) Les Comités régionaux et des Camps

Les régions retenues :

- |                       |                     |
|-----------------------|---------------------|
| 1. GONA               | 7. Afrique          |
| 2. BUKAVU             | 8. Amérique du NORD |
| 3. TANZANIE           | 9. Amérique du SUD  |
| 4. RWANDA             | 10. Europe          |
| 5. Afrique de l'EST   | 11. Asie            |
| 6. Afrique de l'OUEST | 12. BURUNDI         |

Au niveau de la région, il y aura :

- Un coordinateur régional
- Un coordinateur régional adjoint
- Un secrétaire
- Un trésorier

(2) Au sujet du mode de fonctionnement et prise de décisions

Les statuts et Règlements d'ordre intérieur doivent définir clairement le mode de fonctionnement et de prise de décisions. Il est entendu que les grandes orientations ainsi que les grandes décisions sont du ressort du congrès et du Comité de Coordination. Les attributions des différents responsables seront ~~clairement définies dans les statuts et règlement~~ d'ordre intérieur.

(3) Désignation des Membres des différents organes

Avant de désigner les personnes devant faire partie du Comité de coordination et du Comité exécutif, la réunion s'est mise d'accord sur le principe de représentativité régionale et de compétence pour préserver en même temps la cohésion des réfugiés et l'efficacité de l'organisation. Aussi la réunion a essayé de tenir compte des sensibilités politiques. La réunion a précisé aussi que les représentants régionaux seront incessamment élus et que le premier congrès du "R. D. R" devra ratifier ou amender la liste des membres du Comité exécutif.

Les membres du Comité Exécutif

NZABAHIMANA François : Président  
 KANYARUSHOKI Claver : Vice-Président, Chargé des Relations Extérieures  
 NGENDAHIMANA Aloys : Vice-Président, chargé des Affaires Sociales.  
 GASAMUNYIGA Froduald : Vice-Président, chargé des Affaires économiques et de la planification

BUTARE Innocent : Secrétaire Exécutif  
 NTIRUGIRIMBABAZI Denys : Trésorier Général

MURAYI Oscar : Président de la Commission des Affaires Juridiques

BUKEYE Joseph : Président de la Commission Information et de la Documentation.

NDAGIJIMANA J.M.Vianney : Conseiller

NYIRAMAJORO Eugénie : Conseiller

NZABONIMPA Donatilla : Conseiller

Une dame de BUKAVU : Conseiller

Un Monsieur de TANZANIE : Conseiller

HAKIZIMANA Célestin : Conseiller

~~BAGEZEHO J.M.Vianney ----- : Conseiller~~

SEBAHAKWA Augustin : Conseiller

BANYAGA Augustin : Conseiller

HABIMANA Cyprien : Porte-parole

Les Membres du Comité de Coordination

NZABAHIMANA François : Président  
 Général-Major BIZIMUNGU Augustin : Vice-Président  
 KANYARUSHOKI Claver : Membre  
 GASAMUNYIGA Frodouald : Membre  
 NGENDAHIMANA Aloys : Membre

- BUTARE Innocent : Membre
- NTIRUGILIMBABAZI Denys : Membre
- Général de Brigade KABILIGI Gratien: Membre
- Colonel I.G RENZAO Tharcisse : Membre
- Colonel BEMSG NTIWIRAGABO Aloys : Membre

f. Concertation avec les institutions en exil

Les membres de la réunion se sont répartis les tâches pour mener les contacts avec le Président de la République, le Premier Ministre et les personnalités désignées non présentes dans la réunion :

- Mr NZABAHIMANA a été particulièrement chargé de contacter le Président de la République et le Premier-Ministre pour les informer de l'initiative et leur demander leur soutien.
- Mr NGENDAHIMANA Aloys a été chargé de mener une campagne de sensibilisation pour obtenir l'adhésion des membres devant signer la déclaration avec l'assemblée constituante.

Concernant ces contacts, la position du président, telle que rapportée par Monsieur NZABAHIMANA est la suivante :

- Il reconnaît que le "R D R" vient à point nommé
- Il promet son soutien à condition que le "R D R" ne déclare pas que le Gouvernement a été incapable, qu'il ne rejette pas le Premier Ministre KAMBANDA et qu'il respecte les institutions .

La Position du Premier Ministre est plus dure. Cependant il demande de faire partie de l'organe de décision du "RDR", et que Monsieur BICAMUMPAKA soit retenu dans la Commission des Affaires Extérieures. Il a fait savoir qu'il est prêt à entraver le "R D R" si ses exigences ne sont pas satisfaites.

La réunion trouve que l'exigence de retenir Monsieur KAMBANDA dans le Comité de Coordination est acceptable à condition qu'il participe en tant qu'individu et non comme Premier-Ministre et à condition aussi qu'il accepte de mettre le Gouvernement en veilleuse. Le cas de BICAMUMPAKA n'est pas opportun. La réunion considère que le soutien du Président et du Premier Ministre au "R D R" est une arme à double tranchant. Elle souhaite que ce soutien se manifeste parmi la population et qu'il ne fasse pas objet de déclaration écrite de peur qu'elle ne soit mal interprétée à l'extérieur.



g. Attitude des Forces Armées Rwandaises

Les FAR bien qu'ayant participé activement à la naissance du "R D R", ne doivent pas pour des raisons stratégiques signer la déclaration de création. Mais par contre les FAR feront une déclaration de soutien au "R D R".

h. Mise en place officielle du "R D R"

Une Commission a été mise en place pour préparer la déclaration de création du "R D R". La déclaration a été signée le 03 Avril 1995. Le texte intégral est en annexe.

i. Le Calendrier des activités

Le 07 Avril 1995: Réunion du Comité de Coordination

Avril - Mai 1995 :- Mobilisation pour adhésion

- Réunion des Comités et du bureau exécutif.
- Offensive diplomatique et médiatique
- Mise en place des organes régionaux et des Camps
- Audience auprès des Présidents du ZAIRE et du KENYA.

Fin Mai 1995 : - Réunion du Congrès du "R D R"

6 Autres questions traitées

a. Le problème des INTERAHAMWE

Les INTERAHAMWE ne doivent pas constituer une Force parallèle comme certains le pensent. Les jeunes capables doivent se faire recruter dans les FAR et subir au moment opportun un entraînement adéquat pour éviter les erreurs du passé.

b. La coexistence du R D R et les autres institutions

- Le R D R est indépendant du Gouvernement et de l'Assemblée Nationale. La réunion estime que ces institutions cesseront naturellement d'opérer à partir du moment où le R D R aura acquis l'adhésion de la grande majorité de la population et la crédibilité auprès de la Communauté internationale.

- Les FAR adhèrent sans réserve au R D R. C'est la branche militaire du "R D R" représentée dans le Comité de Coordination.

c. Le dossier "génocide"

On ne peut pas demander à l'ONU de revenir sur la résolution mais plutôt plaider non coupable. Il n'y a pas de preuve de préparation du génocide du côté du peuple Rwandais et de ses responsables. Il est vrai que les massacres ont eu lieu et le FPR doit être tenu responsable au premier Chef de la tragédie survenue au Rwanda.

d. Discipline et idéologie du R D R

La rigueur sera nécessaire pour prévenir l'infiltration et l'intoxication ennemies, ainsi que la déviation idéologique.

e. Les membres des Commissions

Les Présidents des Commissions proposeront leurs collaborateurs pour approbation au comité exécutif. Le nombre maximum est de quatre personnes. Le Président peut organiser des Sous-Commissions pour un travail spécifique.

f. La représentation des régions au Congrès

Pour concilier le côté économique et représentation, les Camps du ZAIRE et de la TANZANIE comptant plus de 100.000 hommes auront, en plus du coordinateur régional, 1 représentant au congrès, comme les camps regroupés totalisant 100.000 hommes au moins tandis que l'Europe et l'Afrique de l'EST auront 2 représentants chacune en plus du Coordinateur régional. *deux*

g. Mode de prise de décision au Comité de Coordination

Il a été retenu que toute décision se prend en Comité. S'il y a urgence, le Président doit se concerter avec le Vice-Président avant de prendre la décision.

h. Attributions du Comité de Coordination

- Définir les stratégies opérationnelles
- Tracer la politique générale du "R D R"
- Déterminer le plan d'action et dégager les priorités.

---

En annexe

- La Déclaration de création du "R D R"
- La Déclaration des Forces Armées Rwandaises

Rapporteur de la Réunion

NTABAKUZE Aloys  
Major CGSC